



# MAIRIE D'YMONVILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

**L'an deux mil vingt trois, le treize février à 19h30,**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Le 9 février 2023
<b>PRESENTS</b>	Laurent CASSONNET, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, Laurent DELARUE, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Frédéric COUDIERE donne pouvoir à Laurent CASSONNET Fabien EUGENE donne pouvoir à Pascal CANARD Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Laurent DELARUE Edouard BRETON donne pouvoir à Joël BRULE David KAMMER
<b>ABSENTS</b>	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	En exercice 11 Présents 6 Votants 10
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	Mme Ophélie DEROSIER
<b>SESSION</b>	Ordinaire

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2022
2. Lecture des décisions prises par M. Le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Demande de subventions complémentaires
4. Informations diverses
5. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Joël BRULE accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession :

Frédéric COUDIERE donne pouvoir à Laurent CASSONNET

Fabien EUGENE donne pouvoir à Pascal CANARD

Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Laurent DELARUE

Edouard BRETON donne pouvoir à Joël BRULE

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**2- LECTURE DES DESICIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Décision 2023-01-01 : Acquisition d'une concession temporaire C10 (50 ans) pour 600 €

**3- DEMANDE DE SUBVENTIONS : REFECTION DES COUVERTURES DE LA MAIRIE, L'ARSENAL ET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES ET REFECTION DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE**

**Délibération 2023-02-01**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-12-08 du 5 décembre 2022

Ce projet comprend les travaux à réaliser sur la mairie, l'arsenal et la salle multi-activités.

- Réfection des couvertures
- Réfection du chauffage de la mairie

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>REFECTION DES COUVERTURES EN ARDOISES ET REFECTION DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE</b>				
<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>DEPENSES en € HT</b>		<b>RECETTES en € HT</b>		<b>% de la dépense</b>
Réfection couvertures mairie, arsenal et salle multi-activités	<b>91 109.70</b>	FDI Renforcer la présence, l'accessibilité et l'efficacité énergétique des services publics de proximité - Bâtiments administratifs ou techniques	27 332.91	30
Réfection chauffage de la mairie		DETR Equipements et services à la population de 86 162.70 € HT	17 232.54	20
		<b>Total subventions</b>	<b>44 565.45</b>	
		<b>Autofinancement</b>	<b>46 544.25</b>	

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,
- **APPROUVE** la réalisation des travaux présentés ainsi que le plan de financement prévisionnel,
  - **CHARGE** Monsieur le Maire de demander une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2023,
  - **CHARGE** Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

#### **4- APPEL A PROJETS 2023 ENERGIE EURE ET LOIR POUR LA REFECTION DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE**

##### **Délibération 2023-02-02**

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Monsieur le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de la mairie.

Le coût total estimatif de ces travaux s'élève à 4 947 € HT soit 5 936.40 € TTC

L'appel à projets 2023 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique concernant la mairie pour un coût global estimé à 4 947 € HT,
- **DECIDE** de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- **ATTESTE** la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

#### **5- INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

↳ La directrice académique des services départementaux de l'Education nationale d'Eure et Loir a confirmé par courrier du 6 février 2023 le retrait d'une classe moyenne à l'école primaire correspondant au 2<sup>nd</sup> poste en maternelle, portant le nombre de classes à 4 à la rentrée scolaire 2023 – 2024.

↳ La commémoration de la fin de guerre d'Algérie aura lieu le dimanche 19 mars 2023 à 10h30

↳ Modification du contrat d'achat du nouveau photocopieur de la mairie. Le coût sera de 2 507.52 € TTC en investissement. Surcoût en fonctionnement si dépassement de la quantité contractuelle trimestrielle.

↳ Signature de l'acte de vente du terrain section W n° 441 le 7 février 2023

#### **13- TOUR DE TABLE**

**Joel BRULE** informe que les travaux d'élagage des arbres à débiter ce jour et que les travaux de réfection de deux murs par l'agent technique de la cuisine de la salle des fêtes sont terminés.

**Laurent DELARUE** transmet les remerciements de l'Avenir d'Ymonville pour la construction et la pose du portillon au stade.

**Laurent DELARUE** signale que la haie de la parcelle section XI n° 1 côté chemin rural n° 20 gêne le passage des engins agricoles. Monsieur le Maire répond qu'il ira voir sur place.

**Laurent DELARUE** demande s'il est prévu une organisation pour la réparation et l'entretien des chemins de ceintures en calcaire.

**Bernard DECARRIERE** signale le mauvais entretien des accotements de la route départementale n° 114 (Ymonville > Prasville). Le croisement des véhicules devient dangereux.

#### **14- CLOTURE DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Procès-Verbal approuvé en séance du **20 MARS 2023**

Le Maire  
Laurent CASSONNET



Le secrétaire de séance  
Joël BRULE